

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MAI 2026**



**VILLE de RODEZ
CCAS**

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13 Présents : 12 Administrateur(s) excusé et représenté : 1 Administrateur(s) excusé et non représenté : 0
Votes Pour : 13 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 7 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le jeudi 30 avril 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane MAZARS, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Elodie MIQUEL, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER
Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Stéphane MAZARS, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et représenté :

Madame Agnès VALADIER (pouvoir à M. Serge JULIEN)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.009 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES AVEYRONNAISES (SMICA) - DESIGNATION D'UN MEMBRE REPRESENTANT LE CCAS

Vu la délibération prise par le Conseil d'administration n°2013.006 du 14 janvier 2014 qui indique que le CCAS de la Ville de Rodez a opté pour adhérer au SMICA ;

Considérant que le CCAS a adhéré au SMICA dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture ;

Par ailleurs, le Syndicat a pour objet la recherche, la veille technologique, l'accompagnement, le développement et la gestion de services et usages dans le domaine numérique pour ses adhérents.

Le syndicat mixte peut dans le cadre d'une convention et dans le respect des règles de la commande publique, réaliser, pour le compte de ses adhérents, des opérations spécifiques. Il peut également être coordonnateur de groupement ou centrale d'achat.

Le Syndicat est composé d'une assemblée extra-syndicale, d'un comité syndical et d'un bureau.

L'assemblée extra-syndicale est l'organe qui rassemble l'ensemble des représentants des adhérents. Elle est composée d'un représentant de chaque adhérent, désigné par l'assemblée délibérante de celui-ci.

Le CCAS de Rodez a un siège au sein de l'assemblée extra-syndicale du SMICA.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, par 13 voix pour :

- désigne Monsieur Serge JULIEN, pour siéger au sein de l'assemblée extra-syndicale du SMICA, et Monsieur Clovis DESTREBECQ, en tant que membre chargé de le remplacer en cas d'empêchement ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

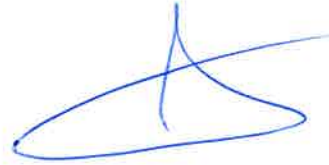
La Secrétaire de séance



Aurélie Albinet,
Directrice du CCAS

Le Président du C.C.A.S. de Rodez

Stéphane MAZARS



Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le **13 MAI 2026**
Publiée le **13 MAI 2026**

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n°2026.009 : CCAS - Syndicat mixte pour l'informatisation

Objet de l'acte : des collectivités aveyronnaises (SMICA) - Désignation d'un membre
représentant le CCAS

.....
Date de décision: 07/05/2026

Date de réception de l'accusé 13/05/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20260507_009

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20260507-20260507_009-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3 .1

Institutions et vie politique

Désignation de représentants

C.C.A.S.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délib. 2026.009 SMICA Désignation d'un membre représentant le
CCAS.pdf (99_DE-012-261201073-20260513-20260507_009-
DE-1-1_1.pdf)